

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article12466>

Clotilde Reiss à nouveau devant ses juges à Téhéran

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : vendredi 15 janvier 2010

Spyworld Actu

L'universitaire française Clotilde Reiss, accusée d'espionnage par les autorités iraniennes, devait comparaître de nouveau devant ses juges ce samedi à Téhéran, pour la dernière audience de son procès.

Il est peu probable que la presse étrangère soit autorisée à suivre les débats.

Lundi, l'avocat de la jeune Française, Mohammad Ali Mahdavi-Sabet, avait dit son espoir de voir sa cliente innocentée.

Clotilde Reiss, âgée de 24 ans, affirme n'avoir fait que prendre des photos des manifestations qui ont suivi la réélection contestée du président Mahmoud Ahmadinejad, le 12 juin dernier.

Elle est assignée à résidence à l'ambassade de France à Téhéran après avoir passé un mois et demi en prison, cet été.

Le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, a refusé le mois dernier l'idée d'un échange entre la jeune femme et des prisonniers iraniens détenus en France.

En marge du sommet de Copenhague sur le climat, en décembre, le président iranien Mahmoud Ahmadinejad s'était dit prêt à libérer la jeune femme en fonction de l'attitude de Paris, allusion à l'éventuelle libération de l'assassin de l'ancien Premier ministre iranien Chapour Bakhtiar, emprisonné en France depuis 1991.

Cette éventualité avait déjà été formulée en septembre par l'Iran et rejetée par le président Nicolas Sarkozy.

Ali Vakili Rad a été condamné en 1994 à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté incompressible de 18 ans pour le meurtre de Chapour Bakhtiar, commis le 6 août 1991 à Suresnes (Hauts-de-Seine).

Cette peine de sûreté aujourd'hui purgée, le prisonnier iranien peut bénéficier d'une libération conditionnelle, qu'il a demandée l'été dernier, alors que l'affaire Reiss commençait.

La demande devrait être tranchée sous peu par un tribunal de Paris spécialisé dans l'application des peines.

Post-scriptum :

<http://www.lexpress.fr/actualites/2...>